



Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions



N° 13409*09

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

PA 014 323 22 x 0003
PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie
le 21 M 2022

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial



1 - Identité du demandeur¹

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : COMMUNE DE ST-DENIS D'OLERON Raison sociale : Collectivité territoriale commune

N° SIRET : 217650323600011 Type de société (SA, SCI,...) : COMMUNE

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : HUOT Prénom : Joseph

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 27 Voie : Rue de la Libération

Lieu-dit : _____ Localité : Saint-Denis-d'Oleron

Code postal : 17650 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0546478548 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____ urbanisme @ st-denis-oleron.fr

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)²

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

¹ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

² J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

Transmission par voie électronique :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

3 - Le terrain**3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)**

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie : Les Seulières Nord

Lieu-dit : Localité : Saint Denis d'Oléron

Code postal : 17650

Références cadastrales³ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 10)

Préfixe : 000 Section : B Numéro : 2573

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1350

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes) Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) :
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie en m² :
 - Profondeur (pour les affouillements) :
 - Hauteur (pour les exhaussements) :
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé³ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques³ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle³ :

- Création d'un espace public

³ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste à diminuer sur le site l'impact bâti, regrouper les équipements restants sur la parcelle communale, hiérarchiser les flux et renaturer les zones artificialisées hors parcelle communale.

Les bâtiments de l'école nautique ainsi que la buvette sont supprimées (env 130m²) au profit d'un bâtiment en ossature bois (installation précaire) d'une surface d'environ 60m².

Le bâtiment communal existant est rénové et revêtu de bardage bois naturel comme le bâti créé.

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 1350

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux définition différés ?

Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 - Architecte**Vous avez eu recours à un architecte⁴ : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte : DUPONT

Prénom : Moïse

Numéro : 35

Voie : Rue du Temple

Lieu-dit :

Localité : Saint-Pierre-d'Oléron

Code postal : 17310 BP : Cedex :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes : S22047PA000187716

Conseil Régional de : NOUVELLE AQUITAINE

Téléphone : 0607023127 ou Télécopie : ou

Adresse électronique :

architecture.dupont @ gmail.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous⁵ : Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.**5.2 - Nature du projet envisagé** Nouvelle construction Travaux sur construction existante Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Un bâtiment est créé (env 60m²) à la place des bâtis existants de l'école nautique et de la buvette. Ce bâtiment abrite les vestiaires de l'école nautique et un auvent, pouvant se fermer (et protéger des vents) par des panneaux bois coulissants.

Dans l'idée d'une simplicité de lecture, l'écriture de ce bâtiment est déclinée sur la rénovation du bâti communal existant : L'ensemble de l'enveloppe est en bois de châtaigner naturel, y compris le parement de toiture, les portes, portails et panneaux coulissants.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

⁴ Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

⁵ Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

- Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez :

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt

collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

Vestiaires de l'école nautique démontés durant la période d'octobre à avril

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher⁷ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁸ (B)	Surface créée par changement de destination ⁹ (C)	Surface supprimée ¹⁰ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁹ (E)	Surface totale = (A) + (B) - (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ¹¹						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	165	58		105		
Surfaces totales (m ²)						

⁷ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

⁸ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

⁹ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

¹⁰ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

¹¹ L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher¹² en m²

Destinations ¹³	Sous-destinations ¹⁴	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée (B)	Surface créée par changement de destination ¹⁵ ou de sous-destination ¹⁷ (C)	Surface supprimée ¹³ (D)	Surface supprimée par changement de destination ¹⁹ ou de sous-destination ¹⁷ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Etablissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

¹² Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des débris, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

¹³ Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

¹⁴ Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

¹⁵ Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitué de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

¹⁶ Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

¹⁷ Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

¹⁸ Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitué de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Les bâtiments existants de l'école nautique seront démolis / démontés (conteneurs) ainsi que la buvette (construction en ossature bois).

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale Nom : Prénom : **OU** raison sociale :**Adresse** : Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : BP : Cedex : Adresse électronique : @ Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

HUOT Joseph

À : SAINT DENIS D'OLÉRON

Le : 21112022

Signature du (des) demandeur(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier :

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité:

architecte paysagiste-concepteur

Nom :

Prénom :

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

Pour les architectes uniquement :

N° récépissé déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) :



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

PA 017 323 22 X 0003
 PC ou PA Dnt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :58.....m²
 Surface taxable créée des parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale, ainsi que des locaux clos et couverts (2bis) à usage de stationnement non situés dans la verticalité du bâti :0.....m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement situés dans la verticalité du bâti :0.....m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s)²⁰ :105.....m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Dont :					
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)				
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)				
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)					
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé				
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS				
	Bénéficiant d'autres prêts aidés				
Nombre total de logements créés					

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m²

Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ?m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert non situées dans la verticalité du bâti (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert situées dans la verticalité du bâti (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)				
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes				
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes				
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)				

²⁰ Information à compléter uniquement si le projet de démolition s'accompagne d'un agrandissement.

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
	Surfaces créées		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : 0 m²

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs : 0

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs : 0

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m : 0

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 0 m²

1.4 – Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet affecte-il le sous-sol (terrassement(s), fondation(s), creusement, rabotage ou excavation) ?

Oui Non

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui Non

La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ?

Oui Non

2 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

3 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, certifiant que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (14) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

4 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

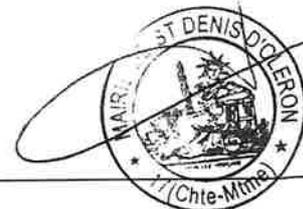
Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date

Nom et Signature du déclarant



20 DEC. 2022

PA 27 - NOTICE DESCRIPTIVE - ACTIVITÉ

PROJET :

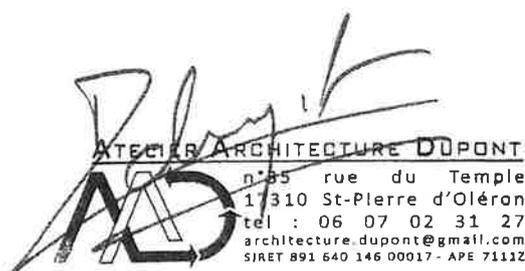
AMENAGEMENT DU SITE DES SEULIÈRES NORD

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE SAINT-DENIS D'OLÉRON
Mr HUOT Joseph
27 rue de la Libération
17310 Saint-Denis d'Oléron
Siret: 21170323600011

MAITRE D'OEUVRE

AAD – SAS
Moïse DUPONT architecte DPLG
35 rue de Temple
17310 Saint Pierre d'Oléron



TERRAIN

Les Seulières Nord
17650 Saint-Denis d'Oléron
Section B, parcelle n°2573



20 DEC. 2022

ACTIVITÉ EXERCÉE :

Bâtiment communal existant

Sanitaires publics :

- Un espace urinoirs + lave-mains.
- Un sanitaire PMR de type cabine automatique aménagée.

Locaux communaux, destination existante inchangée.

Bâtiment créé

Partie fermée : espace vestiaires de l'école nautique.

Partie auvent : extension de la partie vestiaires, suivant l'afflux d'usagers.

20 DEC. 2022



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DREAL NOUVELLE-AQUITAINE PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 POUR TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

Suite au décret n°2010-365 du 9 avril 2010, les projets soumis à autorisation au titre des sites classés doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000. Un dossier d'évaluation des incidences est donc à joindre au dossier de demande d'autorisation au titre des sites classés.

Le présent document vise à fournir à tout porteur de projet, dont le projet est soumis à évaluation des incidences au titre Natura 2000 et/ou **autorisation en Site Classé de Charente-Maritime**. Il constitue une trame (conforme à l'article R. 414-23 du code de l'environnement) **pour l'élaboration du dossier d'évaluation des incidences**.

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du porteur de projet ; il demeure responsable de la conclusion qu'il produit sur le caractère significatif ou non des incidences potentielles de son projet. L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux effets du projet qui sont susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier (PC11, DP11-1, EIN pour site classé). Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23). **Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact.**

L'autorité chargée d'autoriser, ou de recevoir la déclaration s'oppose au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) : Commune de Saint Denis d'Oléron

Adresse : 27, rue de la Libération

Téléphone : 05 46 47 85 48

Email : mairie@st-denis-oleron.fr

Lieu du projet : Seulière Nord – Les Huttes

Sur quelle commune se situe-t-il ? Saint-Denis d'Oléron

Références cadastrales des parcelles n° 2573 section B

Joindre une carte de localisation claire et précise **Indiquant les périmètres Natura 2000 concernés et les plans liés au projet (plan de masse, plan cadastral, insertions paysagères...)** **doit également apparaître sur la carte l'accès au chantier et les zones d'emprise temporaire (stockages, manœuvre d'engins, zones de survol ...).**

Pour vous y aider, le site Geoportail propose dans l'onglet « cartes-données thématiques-espaces protégés » une sélection des couches « sites NATURA 2000 directive oiseaux », « sites NATURA 2000 directive habitat ».

LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 :**Votre projet correspond-il à une ou plusieurs des situations suivantes ?****Situation 1 : Mon projet se situe à moins de 2 km d'une Zone de protection spéciale (ZPS) :** (préciser la distance en face du site concerné ou indiquer « à l'intérieur du site Natura 2000 »)OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5410013	ANSE DE FOURAS, BAIE D'YVES, MARAIS DE ROCHEFORT	
FR5410028	MARAIS DE BROUAGE-OLERON	410m
FR5412020	MARAIS ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLERON	
FR5412025	ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5412026	PERTUIS CHARENTAIS - ROCHEBONNE	10m

Situation 2 : Mon projet se situe à moins de 2 km d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « milieux aquatiques- rivière » et/ou « Loutre d'Europe et Vison d'Europe » : (préciser la distance en face du site concerné ou indiquer « à l'intérieur du site Natura 2000 »)OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5400429	MARAIS DE ROCHEFORT	
FR5400430	BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5400431	MARAIS DE BROUAGE ET MARAIS NORD D'OLERON	410m
FR5400432	MARAIS DE LA SEUDRE	
FR5400433	DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON	« Intérieur site »
FR5400465	LANDES DE CADEUIL	
FR5400469	PERTUIS CHARENTAIS	10m

Situation 3 : Mon projet se situe à moins de 5 km d'un site à enjeu « Chauves-souris » : (préciser la distance en face du site concerné, ou indiquer « à l'intérieur du site Natura 2000 »)OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5400429	MARAIS DE ROCHEFORT	
FR5400430	BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5400433	DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON	« Intérieur site »
FR5400465	LANDES DE CADEUIL	
FR54002001	CARRIERE DE L'ENFER	
FR5400434	PRESQU'ILE D'ARVERT	

Etape 1 - Description du projet

DESCRIPTION DU PROJET :

Emprise du projet pendant travaux : 1300m²

Surface totale d'emprise après travaux : 860m²

Hauteur de la construction : 4.00m

Quelle est la distance des constructions les plus proches : 200m

Le bâtiment est-il isolé ? OUI NON

Accès existant ? OUI NON

Création d'accès permanent ? OUI NON Pendant les travaux ? OUI NON

Si création d'un accès permanent, précisez les matériaux utilisés et si la surface sera traitée : _____

Occupation du sol avant travaux sur la/les parcelle(s) du projet? cochez la/les case(s) et précisez les références cadastrales si certains éléments naturels ne sont présents que sur certaines parcelles.

- | | |
|----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> prairie | <input type="checkbox"/> verger |
| <input type="checkbox"/> culture | <input type="checkbox"/> jardin |
| <input type="checkbox"/> haie | <input type="checkbox"/> roselière |
| <input type="checkbox"/> bois | <input type="checkbox"/> mare d'eau douce |

travaux sur bâti existant (rénovation du bâti, remaniage toiture...)

zone déjà anthropisée (parking en calcaire, continuité d'habitation...)

Des éléments naturels sont-ils présents sur la/les parcelle(s) du projet (haies, arbres isolées, espaces boisés, mare, ruisseau, fossé de marais...) ? OUI NON

Si oui, lesquels ? Végétation dune grise sur l'arrière de la parcelle (hors projet)

Parmi ces éléments naturels, certains seront-ils détruits par les travaux ? (arrachage d'arbre, coupe/élagage, dessouchage d'espèce envahissante...)

Uniquement les EEE

Avez-vous un projet de plantation de haies, arbres, autres espèces végétales ? Si oui, merci de préciser les essences.

Occupation du sol et milieux naturels présents à proximité du projet (1km autour) : (merci de compléter le tableau)

Type de milieux	Présent au sein de l'emprise du projet	Présent à proximité du projet (à moins d'1km)	Milieux détruit ou altérer pendant les travaux
Milieu aquatique (fossé, ripisylve ...)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Zone de marais	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prairie	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prés salés	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Lagune ou saline	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Estuaire-estran	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Dune	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Boisement	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

TRAVAUX PREVUS :

		Cocher si concerné	Précisions Surface, longueur, type de matériaux, aménagement temporaire ou permanent...
Modification du sol	Construction (cabanon, maison, hangar, serre...)	<input checked="" type="checkbox"/>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Bâtiment démontable et désolidarisé du sol => plancher bois sur plots (bâtiment + auvent : (60m²) en remplacement d'un bâti existant plus grand (90m²).</i> 2. <i>Suppression d'un bâti existant de 40m², non remplacé (40m²) =>l'espace dunaire dégagé est renaturé.</i> 3. <i>Bâtiment communal existant => habillage des façades et reprise de la couverture uniquement</i>
	Cheminement	<input type="checkbox"/>	
	Plantation	<input type="checkbox"/>	
	Mise en culture	<input type="checkbox"/>	
Infrastructures aménagements associés	Création d'une voirie permanente	<input type="checkbox"/>	
	Travaux d'assèchement (fondations)	<input type="checkbox"/>	
	Travaux sur les réseaux	<input type="checkbox"/>	
	Création d'un parking ou d'une aire de manœuvres	<input type="checkbox"/>	
	Construction d'un hangar	<input type="checkbox"/>	
	Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante	<input type="checkbox"/>	
	Pose de signalétique ou panneaux d'interprétations	<input type="checkbox"/>	
Manifestations	Installation de tribunes	<input type="checkbox"/>	
	Tentes, tivolis, chapeaux	<input type="checkbox"/>	
	Œuvres d'art temporaire	<input type="checkbox"/>	
	permanent	<input type="checkbox"/>	
	meublement urbain (bancs, poubelles..)	<input type="checkbox"/>	
Eclairage	Avec détecteurs de présence	<input type="checkbox"/>	
	permanent	<input type="checkbox"/>	
Autres		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

	Phase travaux	Phase d'exploitation (après le projet)
Durée envisagée	<input type="checkbox"/> < à 1 mois	<input type="checkbox"/> < à 1 mois
	<input checked="" type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois	<input type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois
	<input type="checkbox"/> < à 1 an	<input checked="" type="checkbox"/> < à 1 an
	<input type="checkbox"/> > à 1 an - préciser :	<input type="checkbox"/> > à 1 an - préciser :

Phase chantier :

Type d'engins utilisés pour les travaux (effets sonores) : **camion d'artisans – manuscopique – mini-pelle**

Nature des matériaux utilisés (si remblais) : _____

Des aménagements connexes sont-ils prévus (écoulements des eaux pluviales, fosse septique, batardeau...)?
Si oui, préciser la zone d'écoulement sur un plan et s'ils seront temporaires ou permanents ?

- Y-a-il des rejets ou des prélèvements (même indirect comme un forage) en milieux aquatiques ? **OUI** **NON**

Précisez : _____

Phase d'exploitation (utilisation après le projet) :

- effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) : **Aucun**

- rejets ou prélèvements en milieu aquatique (même indirects, par ex forage) : **Aucun** ___

- modalités d'entretien des surfaces non imperméabilisées (ex: traitement des allées, prairies sous installations photovoltaïques...) : **Sans objet** _____

A quelle période ? (cocher les mois correspondant)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Période de travaux	X	X							X	X	X	X
Phase d'activité				X	X	X	X	X	X			

Aide à la décision/pour information :

	Milieux concernés	Période de sensibilité											
		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc
Amphibiens et Cistude	prairies, jas, bassins, mares	Dérangement (reproduction)											
Oiseaux des marais	prairies, jas, bassins en eau, digues, levées			Dérangement (reproduction) + destruction de nids/oisillons									
Autres oiseaux et rapaces	arbres isolés, haies, friches			Dérangement (reproduction) + destruction de nids/oisillons									
Chauves-souris	gîtes bâtis (grange, cave, etc.), haies, bois	Dérangement hibernation					Dérangement (mise bas)					Dérangement hibernation	
Vison d'Europe	Ripisylves, cours d'eau, prairies avec haute végétation	Dérangement (reproduction)		Dérangement (mise bas et élevage jeune)								Dérangement hivernage	

	Sensibilité forte		Sensibilité moyenne		Sensibilité faible
--	-------------------	--	---------------------	--	--------------------

Etape 2 – Sortie rapide-Evaluation simplifiée

2.1 CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION D'INCIDENCES

Le projet est situé en ZPS ou ZSC (situation 1 et/ou 2 en p2) mais hors site à enjeu « chauves-souris » ?
OUI NON

L'absence d'incidences significative du projet sur les habitats ou les espèces ayant entraîné le classement du site en Natura 2000 est admise si et seulement si votre projet correspond à l'un de ces cas :

cas A : travaux sur existant ou sur surfaces déjà artificialisées en continuité ou en dent creuse d'un secteur urbanisé et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité (cf. p5)

cas B : extensions de maison d'habitation inférieure à 30 % de la surface plancher existante, ou construction de garage associé à la maison d'habitation en continuité avec cette dernière et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité (cf. p5 et complétude de la p6 par la structure animatrice Natura 2000)

cas C : construction d'un abri de jardin, d'un poulailler ou d'une piscine dans l'enceinte d'un jardin si la maison d'habitation n'est pas isolé ou immédiatement adjacente au site Natura 2000

cas D : changement de menuiserie (volets, porte, fenêtre) à l'exception des travaux de toiture

cas E : travaux de peinture ou réfection d'enduit

cas F : changement de clôture sauf si la propriété est immédiatement adjacente à un site Natura 2000

cas G : plantation d'une haie champêtre, sous condition de l'approbation par la structure animatrice (p6) des essences proposées en page 3.

cas H : Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante sans remaniage ou modification de la couverture.

Validation par la structure animatrice :

Même si cela n'est pas obligatoire, il est recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 pour identifier les risques potentiels du projet sur les enjeux Natura 2000.

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice **Communauté de communes de l'île d'Oléron**, en la personne de **Mme Ana Maria LE GOFF** - visite de terrain réalisée le _____.

Commentaire de la structure animatrice/approbation du cas de sortie rapide coché :

Le cas de sortie rapide est confirmé : projet concernant du bâti déjà existant sur le milieu dunaire et prévoyant une diminution de la zone bâti artificialisée au profit de la dune grise qui sera renaturée

Si vous avez coché une case de sortie rapide, aller à la page 7 pour signer. **Dans les autres cas poursuivez jusqu'à l'étape 6 p16.**

2.2 CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION D'INCIDENCES

Le projet est situé dans un site à enjeu « chiroptères » situation 3 (en p2) OUI NON

Si le projet est situé dans un site à enjeu « chiroptères », l'absence de susceptibilité d'incidences est avérée dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- il ne s'agit pas d'une rénovation de toiture
- il ne s'agit pas d'un aménagement de combles perdus
- il ne génère pas d'abattages d'arbres vieillissants (hormis pour la création d'un accès à la parcelle, dans la limite de 6 m de linéaire de haie détruit maximum)
- il est situé à plus de 300 mètres de l'entrée de cavités ou de grottes
- il s'agit d'une construction qui n'excède 12 mètres de haut
- il ne s'agit pas d'un projet d'antenne relais ou d'éoliennes
- il ne s'agit pas d'une rénovation de pont
- il n'est pas prévu d'éclairage nocturne en phase d'exploitation (hormis éclairage extérieure d'une habitation avec détecteurs de mouvements)

Validation par la structure animatrice :

Même si cela n'est pas obligatoire, il est recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 pour identifier les risques potentiels du projet sur les enjeux Natura 2000.

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice **Communauté de communes de l'île d'Oléron**, en la personne de **Mme Ana Maria LE GOFF** visite de terrain réalisée le **15/06/2022**.

Commentaire de la structure animatrice/approbation du cas de sortie rapide coché :

Aucun chiroptère n'a été aperçu ni aucune trace de leur présence suite à des prospections des bâtiments existants et de leurs environs.

Dernière étape signer ci-dessous et joindre ce formulaire à votre demande d'autorisation au titre des sites classés et à votre dossier d'urbanisme - **Dans les autres cas poursuivez jusqu'à l'étape 6 p16.**

Conclusion étapes 1 à 3, proposée par le demandeur :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

J'atteste que mes travaux correspondent à un seul cas de sortie rapide de la p6 ou p7 tel que coché et je conclus ainsi à l'absence d'incidence significative sur les enjeux des sites Natura 2000 dans lequel se situe mon projet.

Fait à (date et lieu) : **Saint-Pierre d'Oléron**

Nom, Prénom : **Mr Le Maire de Saint Denis d'Oléron**

Représenté par : **Mr HUOT Joseph**

Signature :

L'évaluation est terminée si la structure animatrice ou le service instructeur valide le cas de sortie rapide présenté ci-dessus.

Etape 3 – Evaluation des incidences potentielles du projet

Pour les étapes 3 à 6 il est vivement conseillé de consulter le site internet ou la structure animatrice du DOCOB

Identification des effets potentiels	Cocher si concerné	Durée de l'effet		Portée de l'effet		Précisions
		ponctuel	permanent	Sur l'emprise décrite à l'étape 1	Au-delà – précisez la distance	
Modification du sol par piétinement ou destruction de la végétation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Intervention sur la végétation (coupes, curages, débroussaillage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Modification du sol par construction (voir p4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Gestion des déchets ou résidus liés aux travaux ou à l'activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Rejet ou écoulements vers le milieu aquatique (naturel ou pollution)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	Précisez :
Rejets autorisés dans le milieu aquatique (ex. ostréiculture)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Modifications ou rupture de la continuité hydraulique (busage, création d'un pas...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'un cours d'eau ou d'une zone humide)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Prélèvement d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Bruits, vibrations, (pouvant déranger certaines espèces)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Manifestation (voir p 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	
Œuvre d'art permanente (voir p 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	nb	Joindre une carte localisant les emplacements
Signalétique permanente (voir p 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	nb	Joindre une carte localisant les emplacements
Eclairages nocturnes permanent (pouvant déranger certaines espèces)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km	

3.1 Habitats d'intérêts communautaires susceptibles d'être impactés

Il s'agit de faire un état des lieux des habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets ; puis de déterminer ceux et celles qui risquent de subir une incidence du fait du projet ou de la manifestation.

Pour savoir si les milieux présents dans la zone d'influence sont des habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 et de joindre la copie des informations fournies

Habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000				
Type de milieu	Nom de l'habitat	Présent sur la zone d'emprise du projet	Présent sur la zone d'influence du projet (à moins de 2 km)	Risque d'altération ou de destruction dû aux effets au projet
Bois ou forêt		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ripisylve (boisement de berge)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prairies à hautes herbes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prairies		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pelouses		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lagune		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones de marais/zone humide		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fossés, cours d'eau		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mare		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dune		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affleurements rocheux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cavités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.2 Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées

Pour savoir si les espèces présentes dans la zone d'influence sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 et de joindre la copie des informations fournies

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Espèces	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet	Présent sur la zone d'influence du projet (à moins de 2km)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Plantes aquatiques ou dunaires					
Insectes : Libellules					
Insectes : Papillons					
Insectes : Coléoptères					
Poissons					
Amphibiens et Reptiles					
Mammifères : chauves-souris					
Mammifères semi-aquatiques (Loutre, Vison)					

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Espèces	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet	Présent sur la zone d'influence du projet	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Oiseaux					

Etape 4 – Synthèse des incidences potentielles :

Concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents dans la zone d'influence (p8 à 10), pour lesquels il est nécessaire d'évaluer les incidences potentielles du projet au regard des étapes 1 à 3.

INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES :

1- Destruction d'habitat :

le(s)quel(s) ou indiquer « *non concerné* »

surface détruite

Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « *non concerné* ») :

2- Destruction de milieu potentiellement habitat d'espèces :

Quel milieu ?
ou indiquer « *non concerné* »

Habitat de quelle(s) espèce(s) ? et avec quelle fonction
(repos, alimentation, reproduction, circulation)

surface
détruite

Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « *non concerné* ») :

3- Altération temporaire d'habitat (pollution, prélèvement, piétinement...)

le(s)quel(s) ou indiquer « *non concerné* »

surface concernée

Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « *non concerné* »)

4- Destruction d'espèce

le(s)quelle(s)
ou indiquer « *non concerné* »

Nombre d'individus potentiellement détruits ou proportion
estimé de la population de l'espèce sur le site

Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « *non concerné* ») :

5- Dérangement, perturbation d'espèces

le(s)quelle(s)
ou indiquer « *non concerné* »

Pour quelle phase de leur cycle de vie ?
reproduction, alimentation, repos

Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « *non concerné* »)

INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :

Suppression de corridor écologique, fragmentation d'habitats et perte de fonctionnalité du site pour les échanges entre populations d'espèces du site :

précisez : _____

Retardement de l'accomplissement des objectifs de conservation du site / perturbation durable des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables

précisez : _____

Perturbation temporaire des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables

précisez : _____

Autres : _____

CONCLUSION DES ETAPES 3 ET 4 :

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, les habitats d'espèces (leurs milieux de vie) ou sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet ou de la manifestation, que ce soit directement ou indirectement ?

NON - il n'y a aucune incidence potentielle ⇒ **Passer à la Conclusion générale Étape 6 (p15)**

OUI – il y a des incidences potentielles ⇒ **Compléter la partie suivante Étape 5 (p14)**

Etape 5 : Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées. Par exemple : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période d'intervention ...

Il s'agit ici de définir ; la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour leur suivi technique et pour les dépenses éventuelles occasionnées, ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures. Il est souhaitable de prendre en considération l'effet cumulatif des projets lorsque le projet déposé est similaire à d'autres projets précédemment déposés.

Exemples de types de mesures de suppression et/ou de réduction d'impact

Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure	► Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)..sur quelles espèces ou habitats
Utilisation de techniques alternatives	
Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation	
Adaptation de la conception du projet	► Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures
Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels	
Adaptation des équipements sonores, des éclairages	
Réorganisation des accès terrestres ou marins, aériens, des circulations de publics ou de parkings...	
Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet	

- **Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)**

- **Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures**

Etape 6 : Conclusion proposée par le demandeur

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés.

ATTENTION : Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000

Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), ainsi que dans le présent formulaire, et dont je certifie l'exactitude, je déclare que :

NON, il n'y a pas d'incidences significatives :

Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

OUI, il y a des incidences significatives :

L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier d'étude d'impact doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Fait à (date et lieu) :

Nom, Prénom :

Représenté par :

Signature :

2022_06_07_Inventaire_EEE_Seulières_SDO



- Commune_SDO
- ENS_CD17
- EEE
- regroupements de plants (plus de 10)
- plants dispersés (1 à 10)
- plant isolé (1)
- CP = Canne de provence
- YU = Yucca
- OB = Olivier de bohème
- GS = Griffes de la sorcière
- AJ = Ailante du Japon
- CL = Cyprès de lambert



Site d'Intérêt Communautaire (SIC)

- Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron
- Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron)
- Pertuis Charentais

Réalisation : CCIO Service Espaces Naturels /03/06/2022

Source : Orthophoto 2018



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime

MAIRIE SAINT DENIS D'OLERON
27 RUE DE LA LIBERATION
17650 SAINT DENIS D'OLERON

Dossier suivi par : Stephane GARDRE

Objet : demande de permis d'aménager

A La Rochelle, le 22/12/2022

numéro : pa32322X0003

demandeur :

adresse du projet : LES SEULIERES NORD AMENAGEMENT DU COMMUNE 2237/22M - CDNPS
SITE 17650 SAINT DENIS D'OLERON

nature du projet :

déposé en mairie le : 21/11/2022

reçu au service le : 21/12/2022

servitudes liées au projet : Site classé -

En application des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement, le projet étant situé dans le site classé désigné ci-dessus, le dossier doit être transmis au ministre chargé des sites.

En application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet peut appeler du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage des recommandations ou observations.

Recommandations ou observations, le cas échéant :

sur pièces complémentaires reçus le 21 décembre 2022

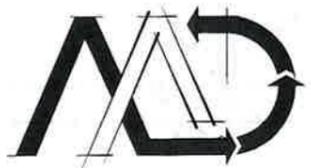
Le dossier est complet pour le service territorial de l'architecture et du patrimoine.

Le dossier doit être transmis à la Préfecture au service sites et nature de manière à être présenté en commission départementale de la nature des paysages et des sites pour consultation avant l'avis du ministre de l'aménagement et du développement durable.

L'architecte des Bâtiments de France

Lionel MOTTIN

Moïse Dupont
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°55 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

Aménagement site des Seulières Nord			DPA
MAITRE D'OUVRAGE : COMUNE DE SAINT-DENIS D'OLERON			indice 0 le 27.10.22
Seulière-Nord - Les Huttes 17650 Saint-Denis d'Oléron			2126
PIECES	SOMMAIRE	ECHELLE	INDICE
PA 1	- Plan de situation	1/25000	0
PA 1	- Vue aérienne		27.10.2022
PA 1	- Plan de cadastre	1/2000	A
PA 1	- Plan de géomètre	1/250	B
PA 3	- Plan de l'état actuel du terrain	1/200	C
PA 4	- Plan de composition d'ensemble du projet	1/200	D
PA 18	- Plan de masse - <i>existant - projet</i>	1/50 - 1/200	E
PA 19	- Plan des façades- <i>existant - projet</i>	1/50	E
PA 20	- Plan de coupe - <i>existant - projet</i>	1/200	
PA 51	- PMR - plan masse - plan de niveau	1/200 - 1/100	
PA 52	- SSI - plan masse - plan de niveau	1/200 - 1/100	
01	Atelier Architecture Dupont <small>Moïse Dupont Architecte DPLG 35 rue du Temple 17310 - Saint-Pierre d'Oléron architecture.dupont@gmail.com 06.07.02.31.27</small>		



Dupont
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 71112

DPA	indice 0	MO : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 1	PLAN DE SITUATION	
1/25000		





Echelle 1 : 2500
0 50 m

Dupont
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°5 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

DPA	indice 0	MO : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 1	VUE AERIENNE	



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
SAINT-DENIS-D OLERON

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

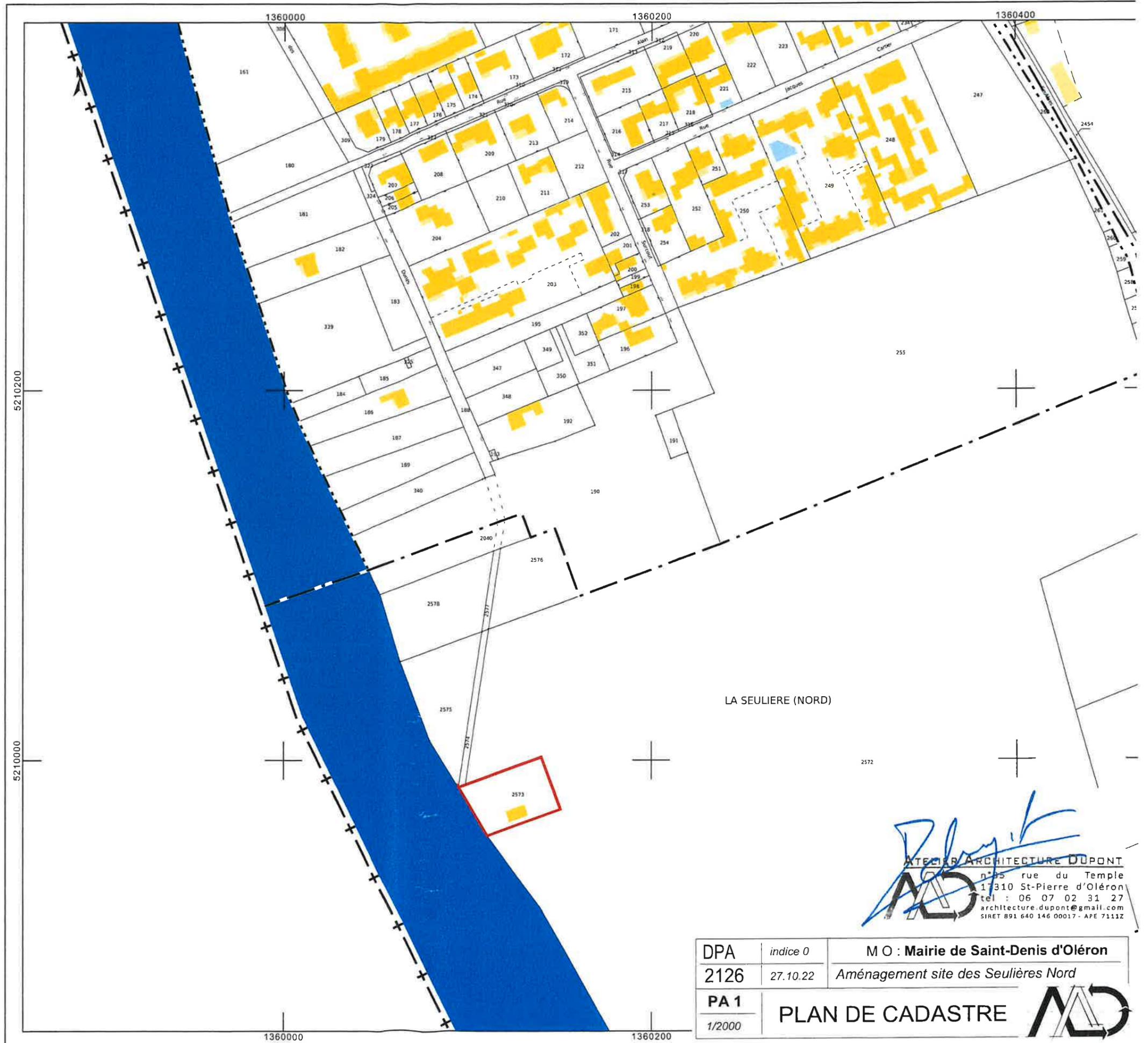
Date d'édition : 24/11/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
26 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
ptgc.170.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

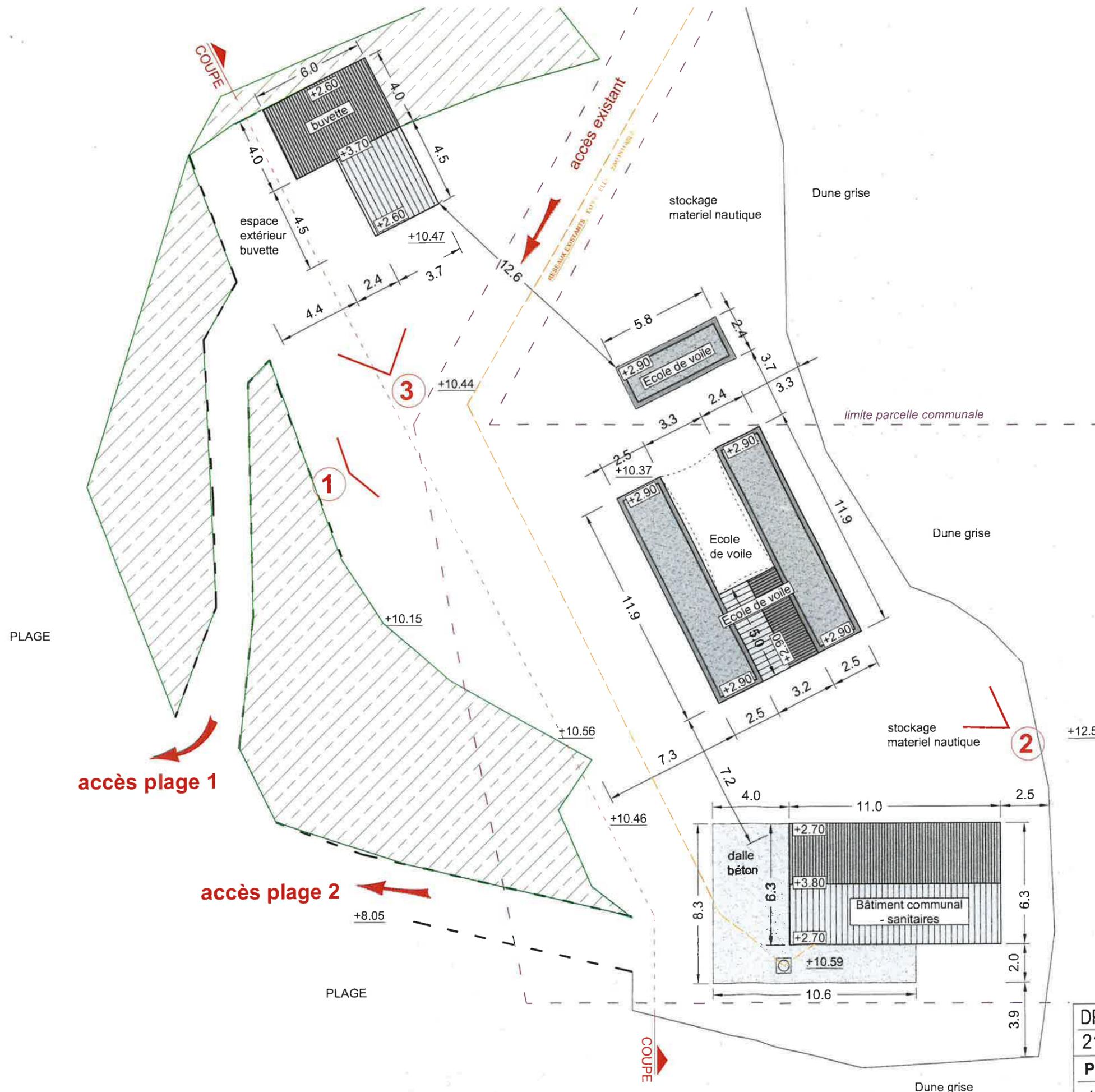
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 1		
1/2000		PLAN DE CADASTRE

Dupont
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
n°35 rue du Temple
17310 St-Pierre d'Oléron
tel : 06 07 02 31 27
architecture.dupont@gmail.com
SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

ETAT ACTUEL DU TERRAIN



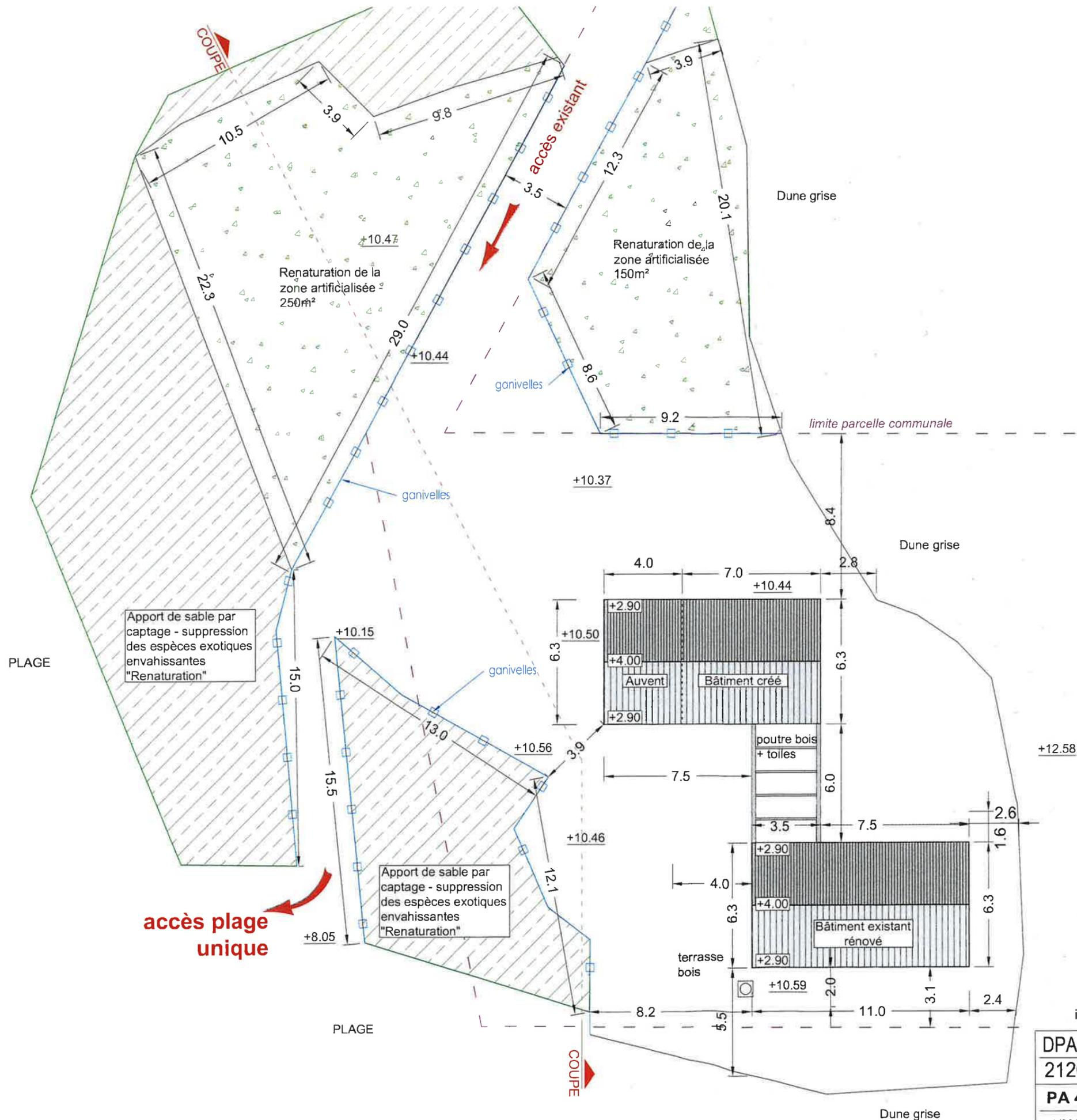
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°5 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **EXISTANT**

DPA	indice 0	MO : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 3	PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN	
1/200		



COMPOSITION DU SITE PROJET



ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°35 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 71112

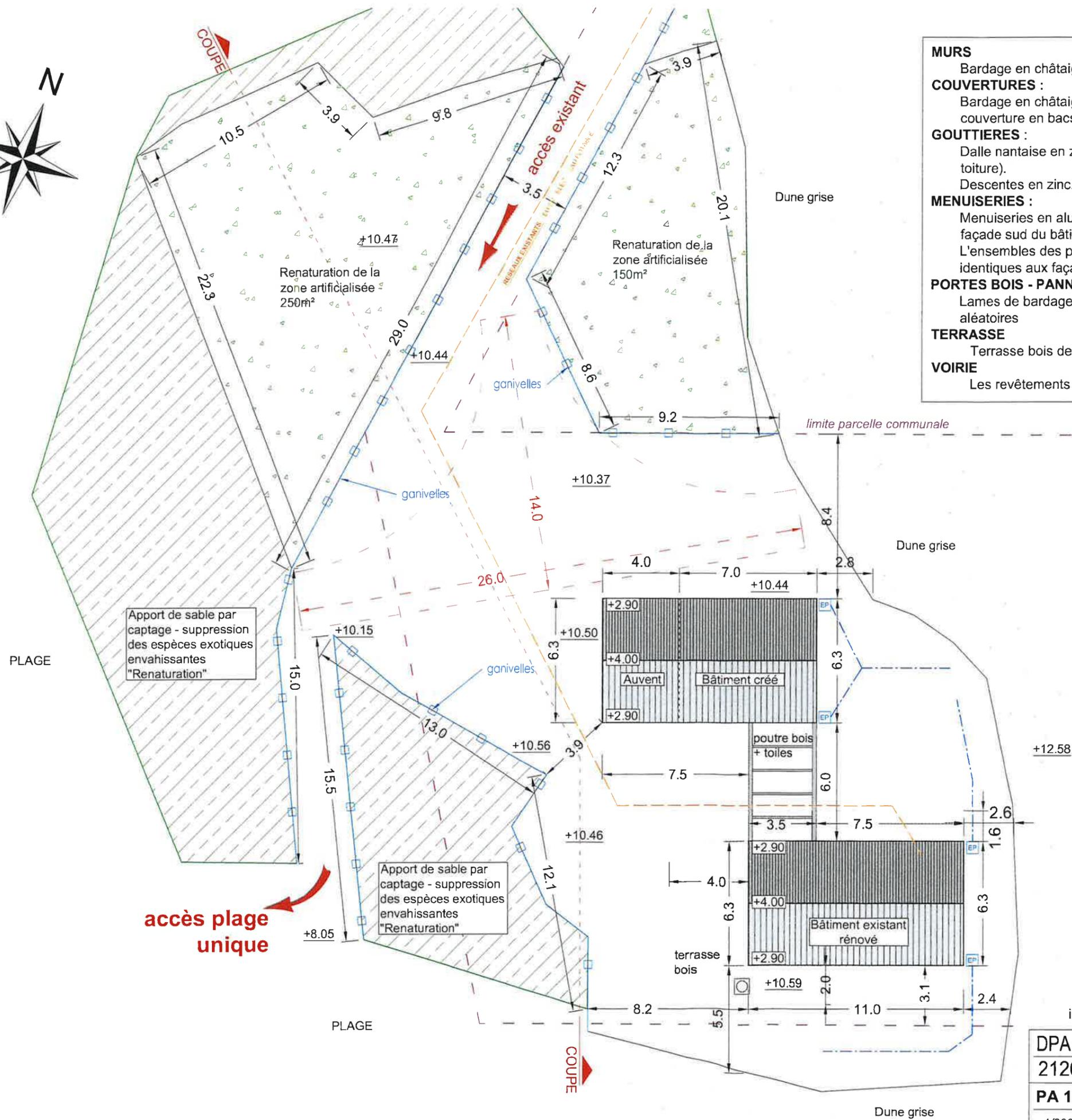
Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **PROJET**

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 4	PLAN DE COMPOSITION	
1/200		





- MURS**
Bardage en châtaigner naturel, pose verticale.
- COUVERTURES :**
Bardage en châtaigner naturel, pose dans le sens de la pente, (recouvrant une couverture en bacs aciers laqués gris foncé)
- GOUITTIERES :**
Dalle nantaise en zinc => non visibles (sous le bardage vertical et lame de bois en toiture).
Descentes en zinc.
- MENUISERIES :**
Menuiseries en alu laqué de couleur gris foncé. (Une fenêtre fixe existante en façade sud du bâtiment existant)
L'ensembles des portes nouvelles et volets sont réalisés en bardage bois identiques aux façades.
- PORTES BOIS - PANNEAUX COULISSANTS.**
Lames de bardage verticales - châtaigner naturel non traité largeurs de lames aléatoires
- TERRASSE**
Terrasse bois de teinte naturel - pose sur plots
- VOIRIE**
Les revêtements des circulations restent inchangés (stabilisé - platelage).

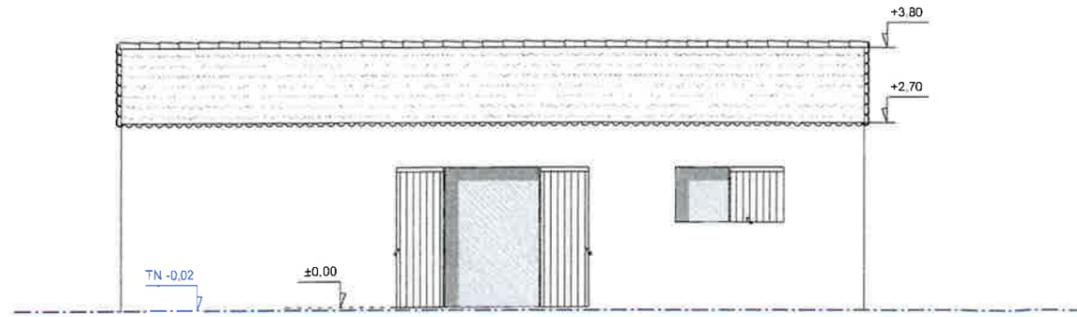



ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°55 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

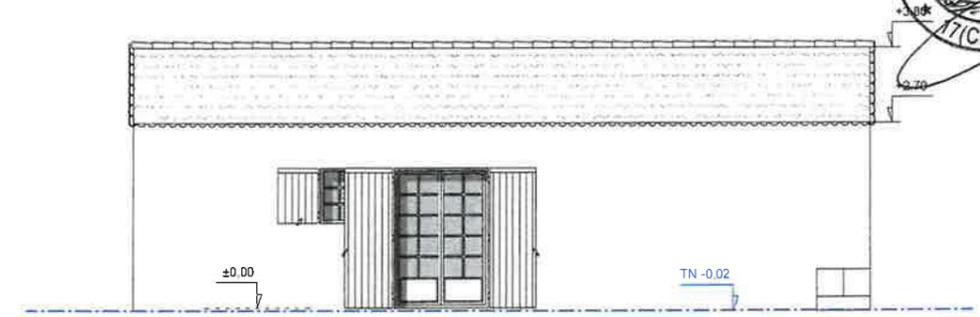
Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **PROJET**

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 18	PLAN DE MASSE	
1/200		

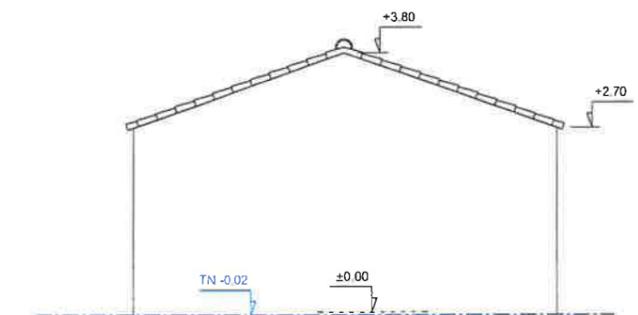
20 DEC. 2022



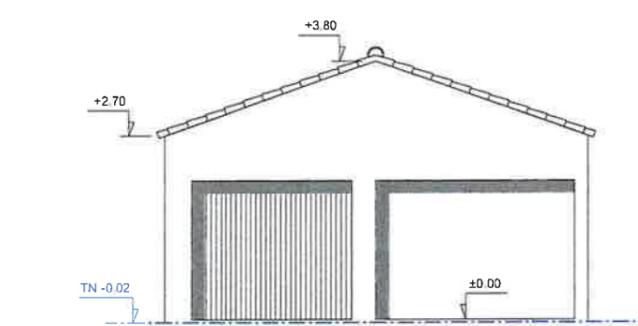
Façade Sud



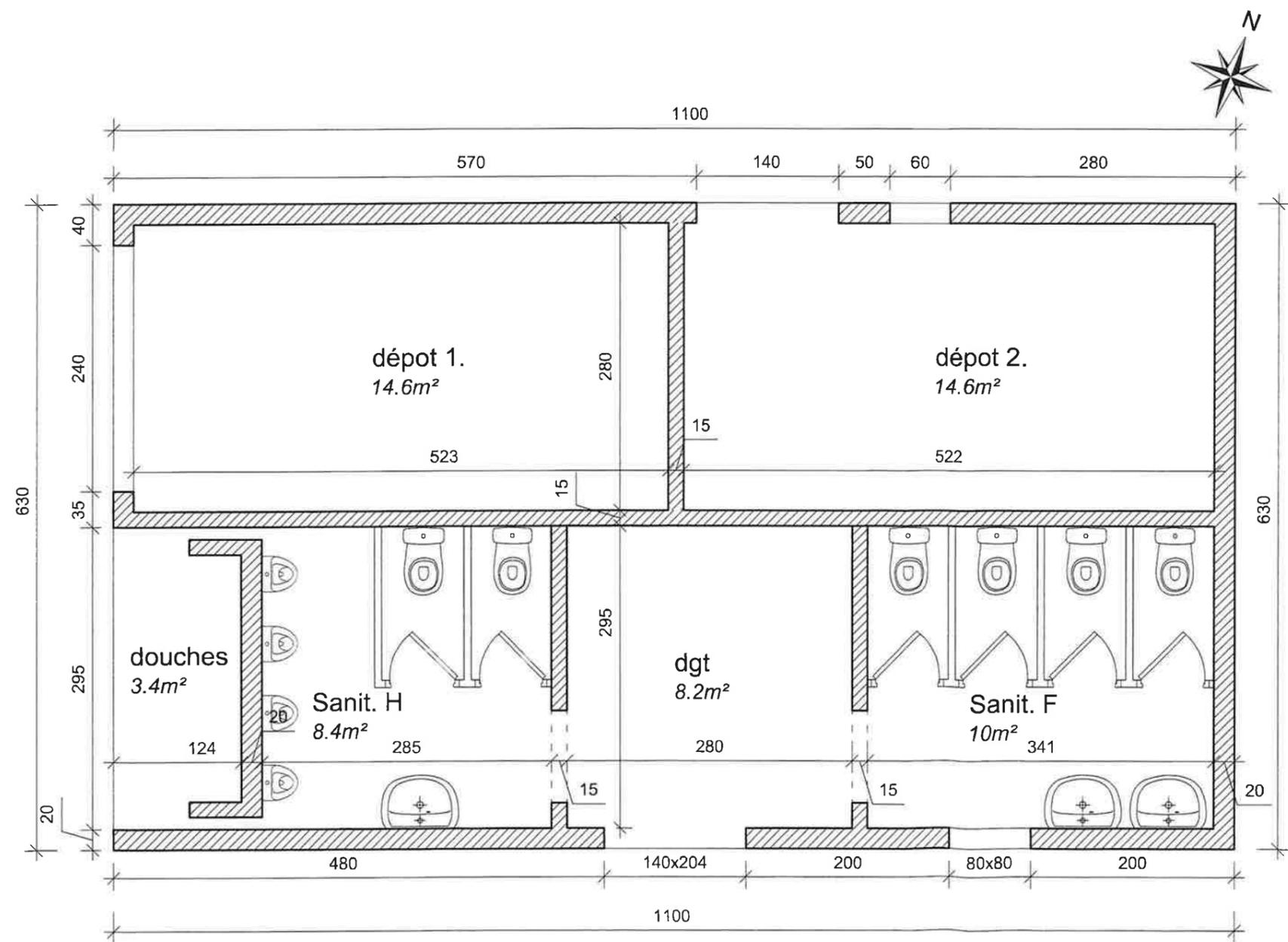
Façade Nord



Façade Est



Façade Ouest

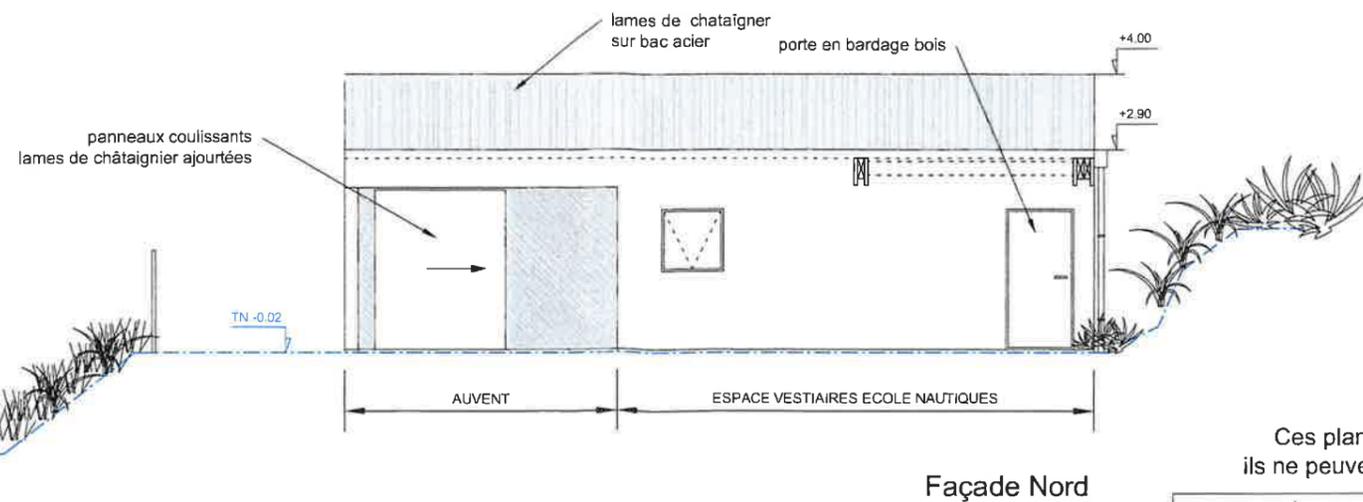
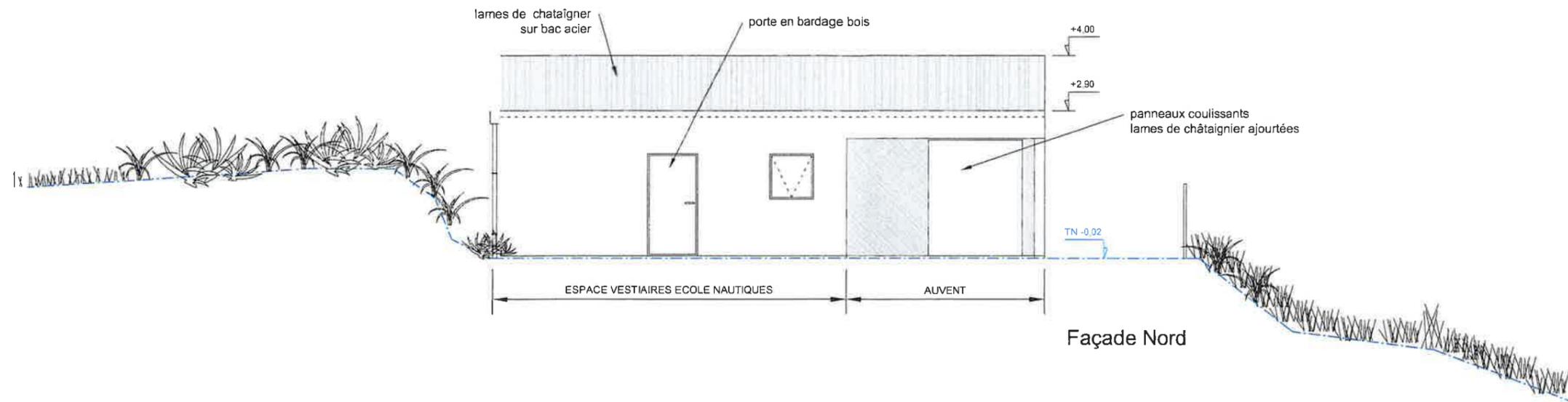
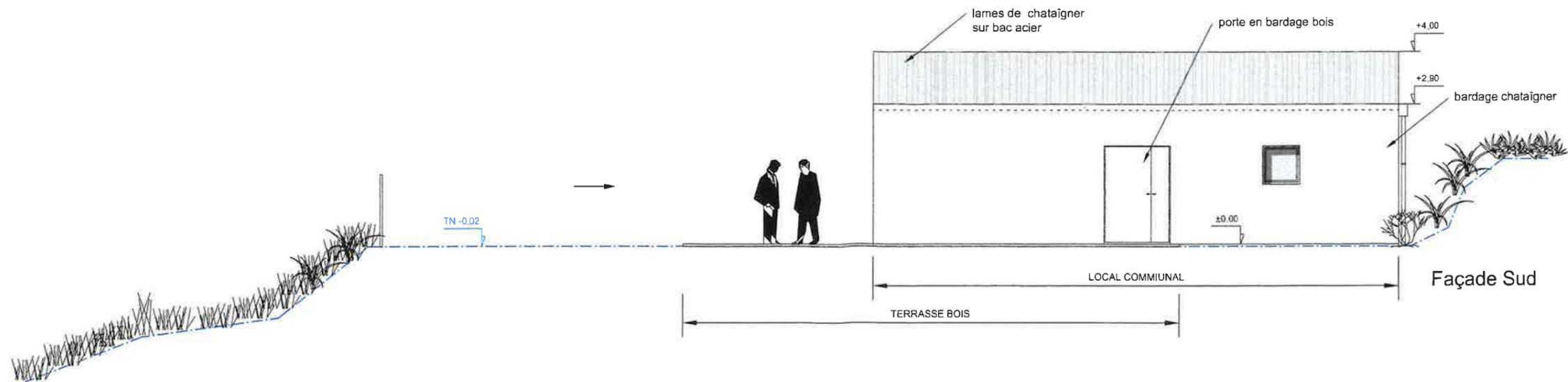


[Signature]
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°55 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tél : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **EXISTANT**

DPA	indice 0	MO : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 19	1/100 1/50	PLAN - FACADES



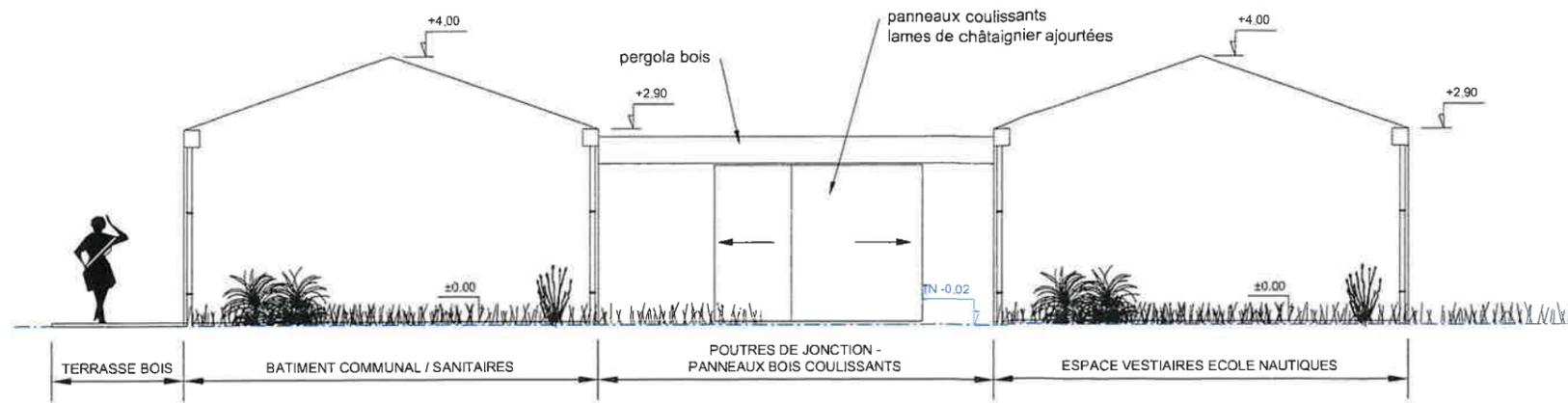


ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°55 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

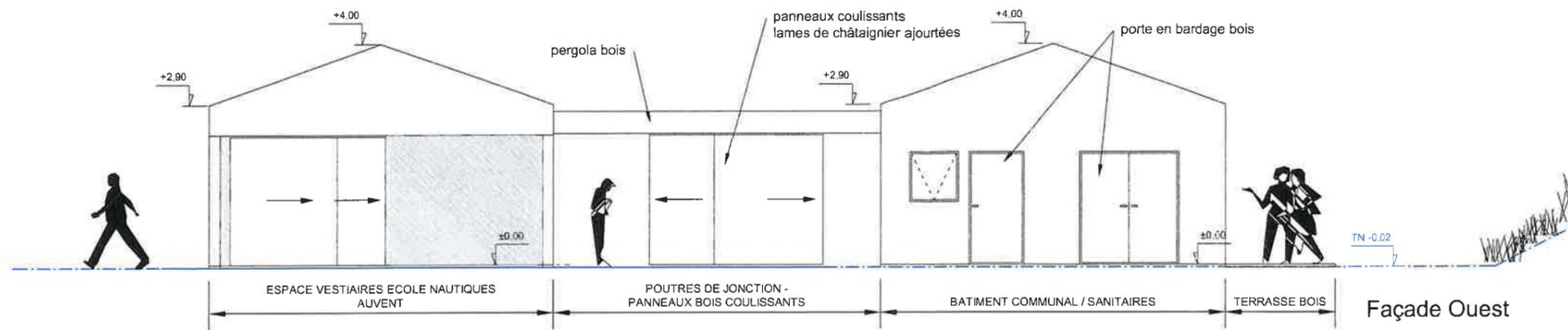
Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **PROJET**

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 19		
1/100		FACADES

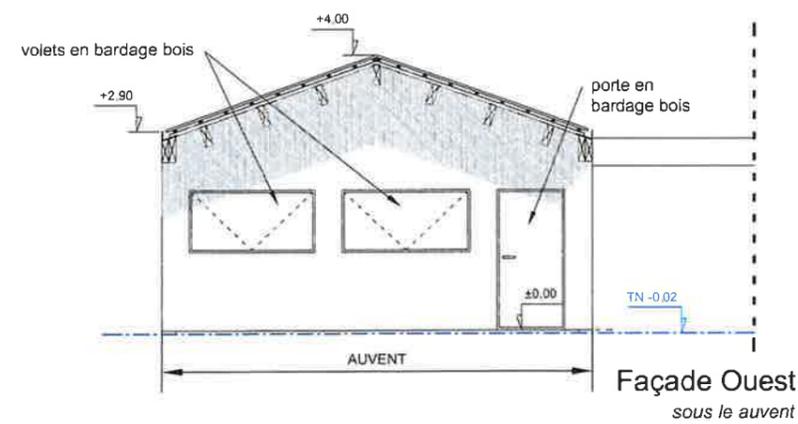




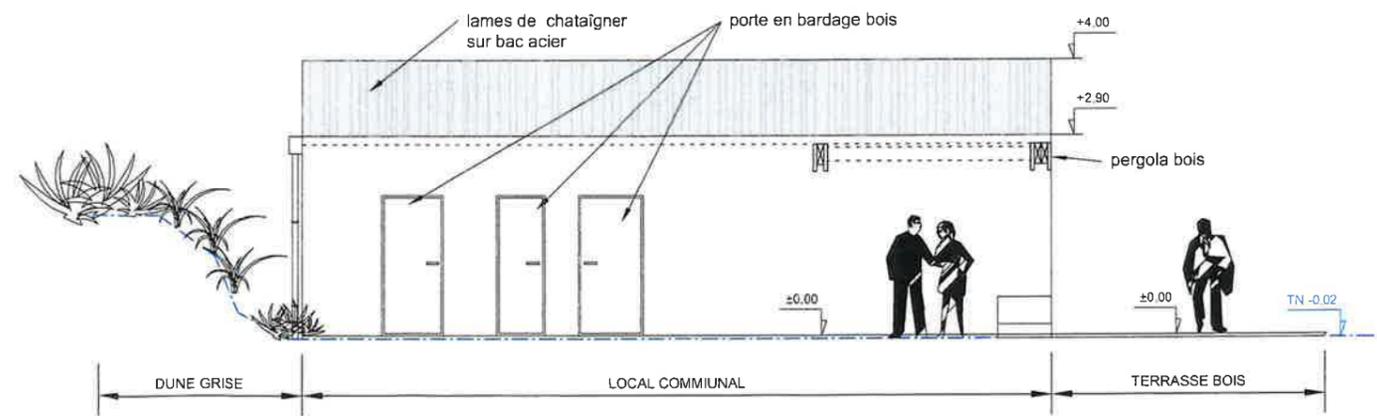
Façade Est



Façade Ouest



Façade Ouest
sous le auvent



Façade Nord

Ces plans, sont destinés a des fins administratives,
ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution

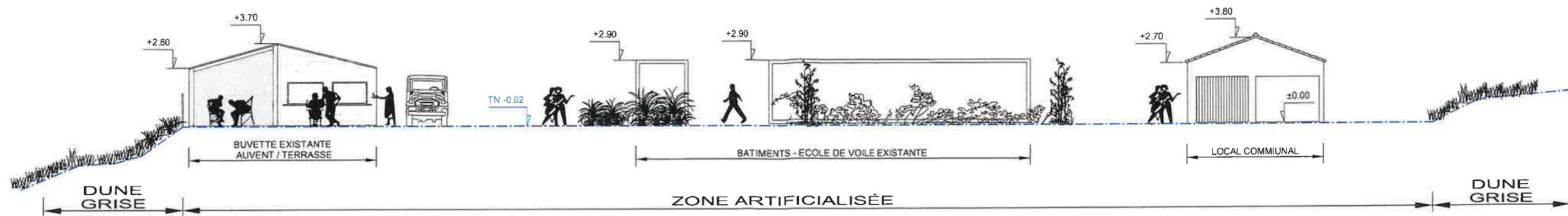
PROJET

Dupont
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
n°5 rue du Temple
17310 St-Pierre d'Oléron
tel : 06 07 02 31 27
architecture.dupont@gmail.com
SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

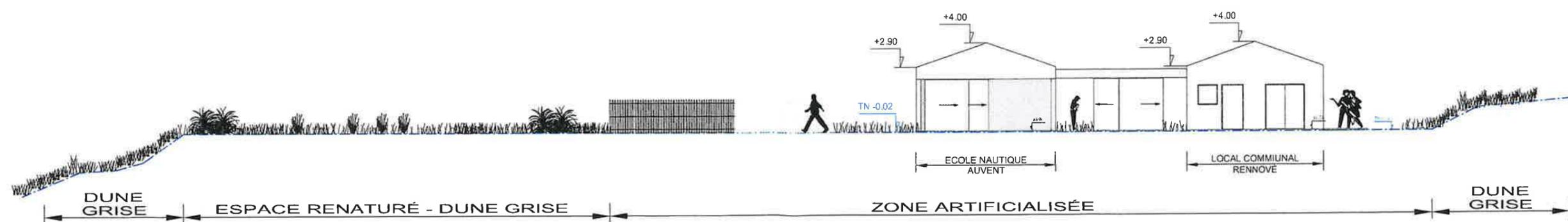
DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 19		
1/100		

FACADES





EXISTANT



Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **PROJET**

Dupont
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°55 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tél : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 20	COUPES TERRAIN	
1/200		





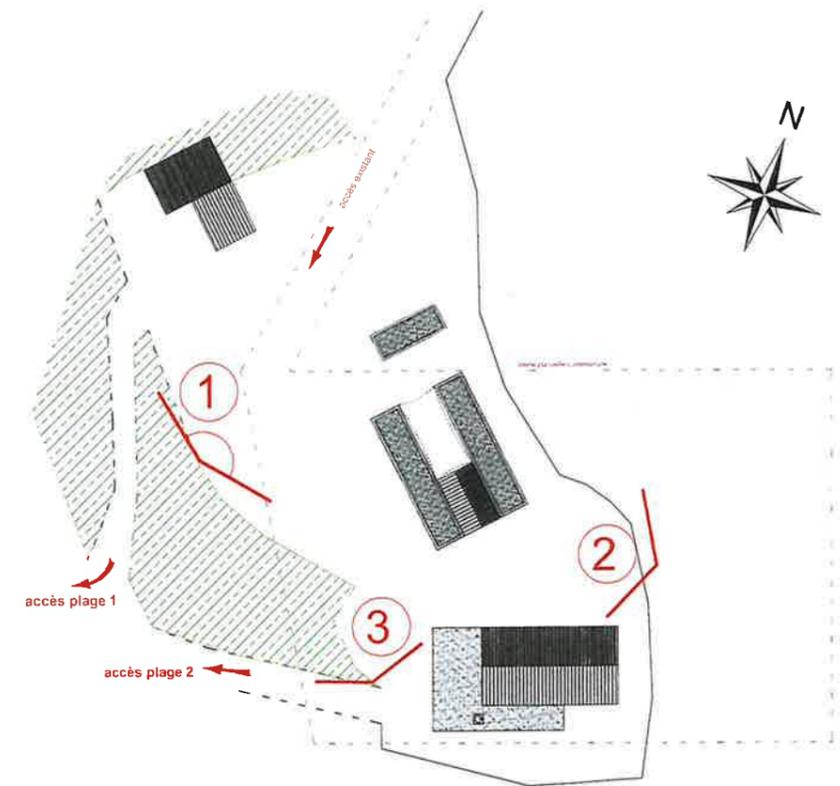
VUE 1



VUE 2



VUE 3



DPA	indice A	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	20.12.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 6	PHOTOS 	



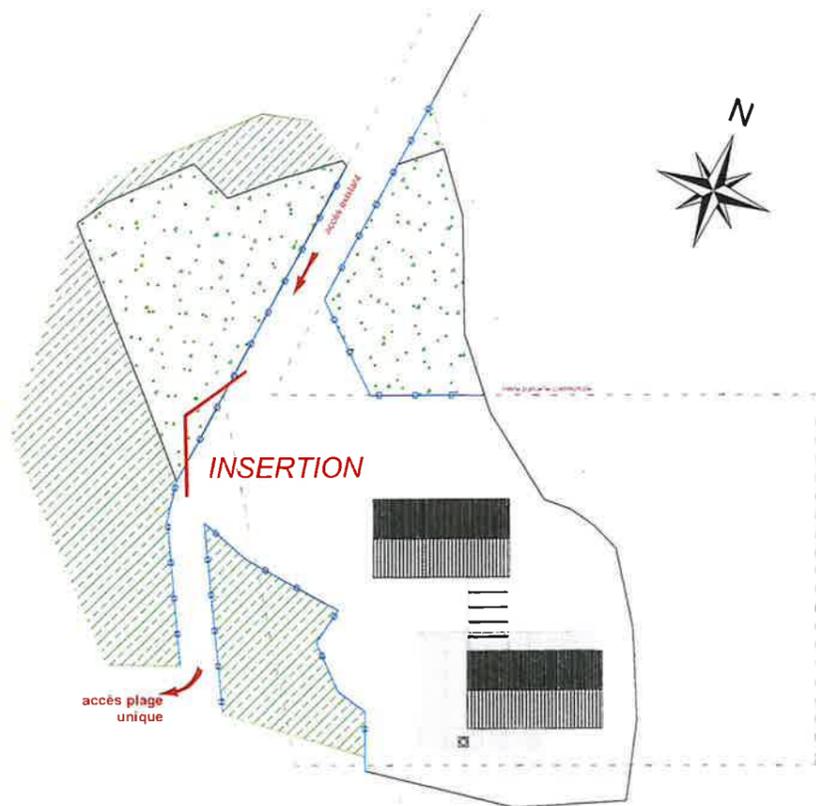
VUE 4



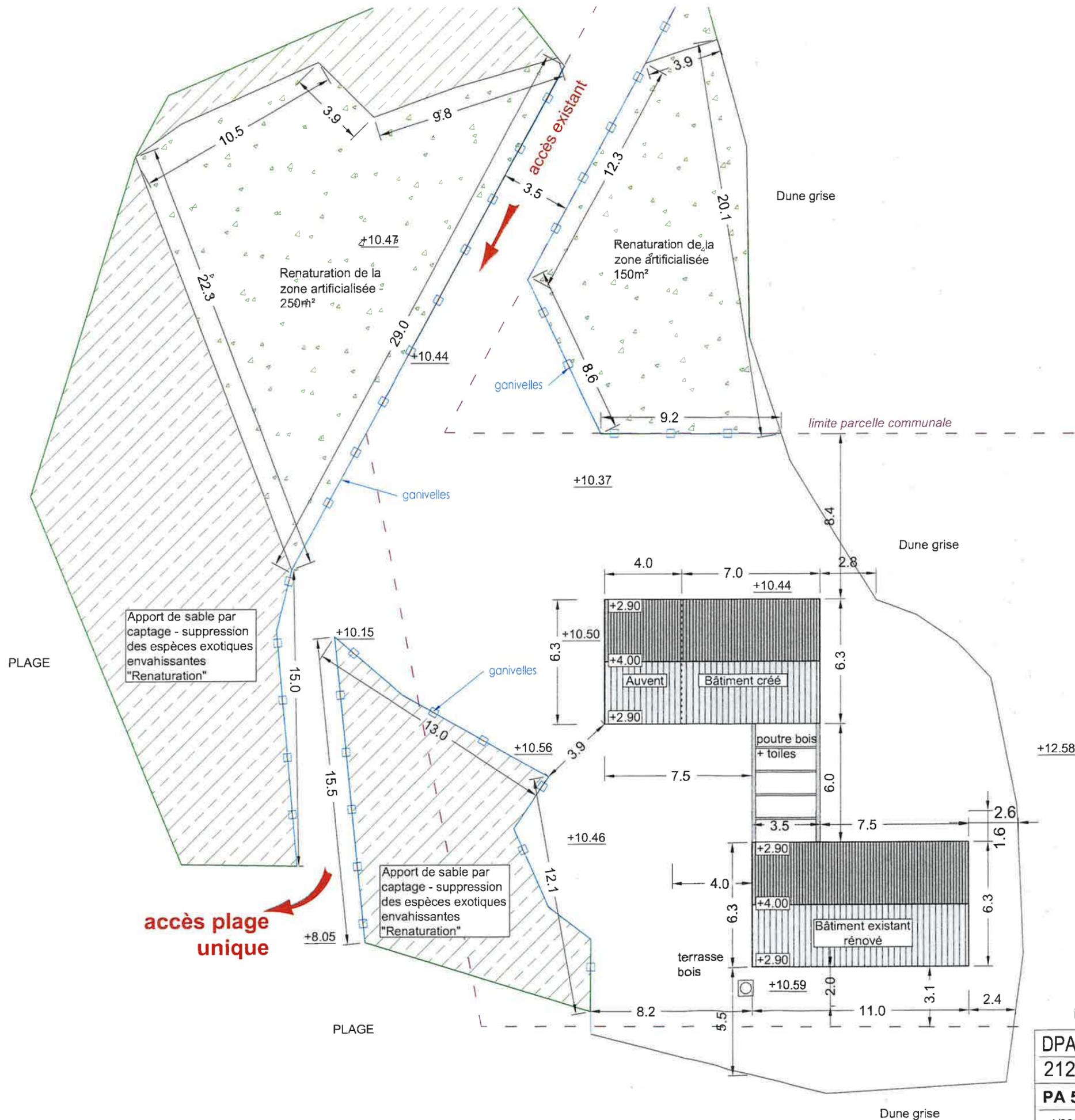
VUE 5



DPA	<i>indice A</i>	MO : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	20.12.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 7	PHOTOS 	



DPA	indice A	MO : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	20.12.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 9	INSERTION	

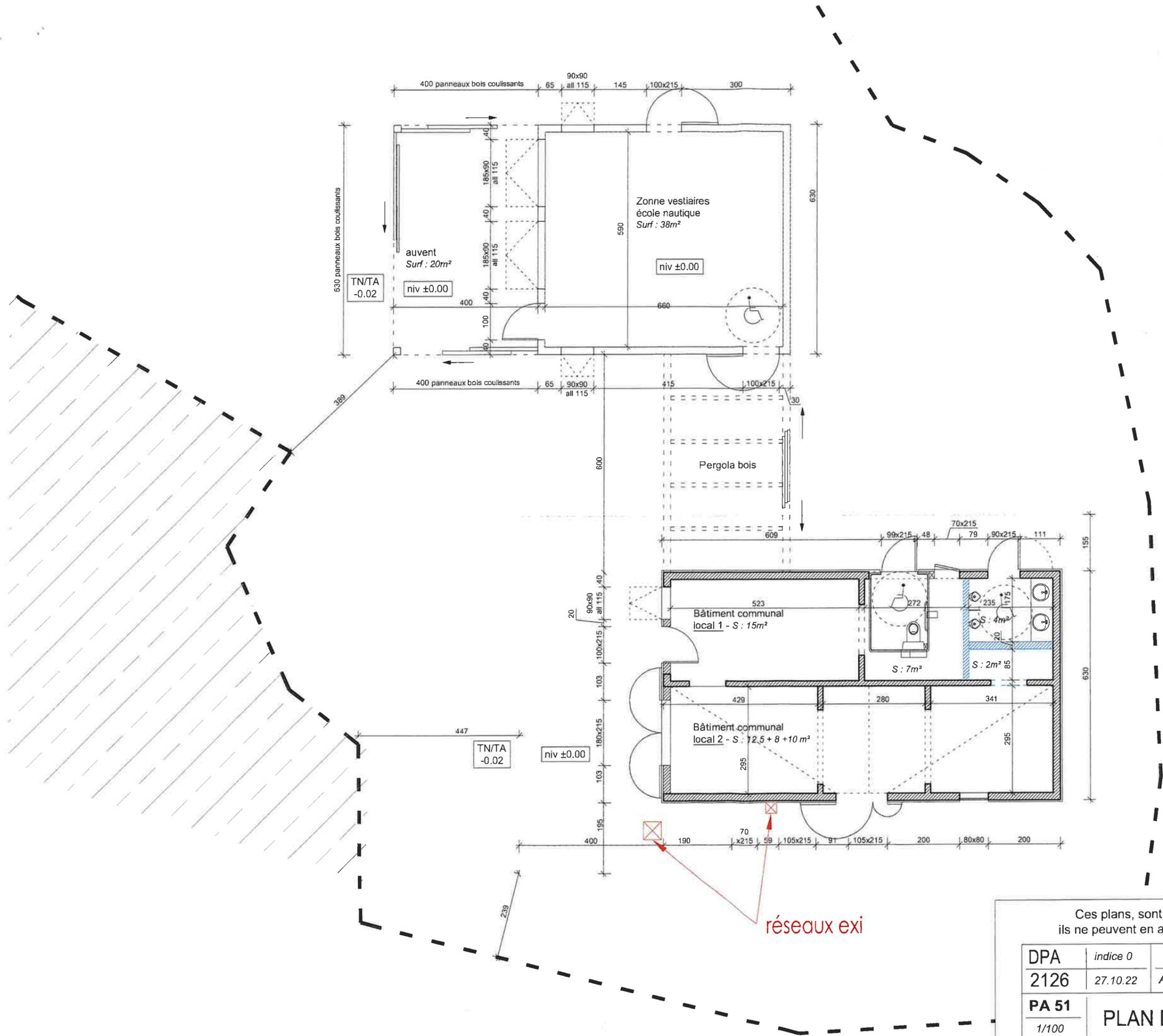


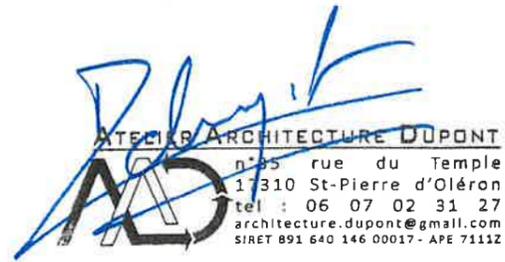
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°55 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **PROJET**

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 51		
1/200		PLAN DE MASSE - PMR



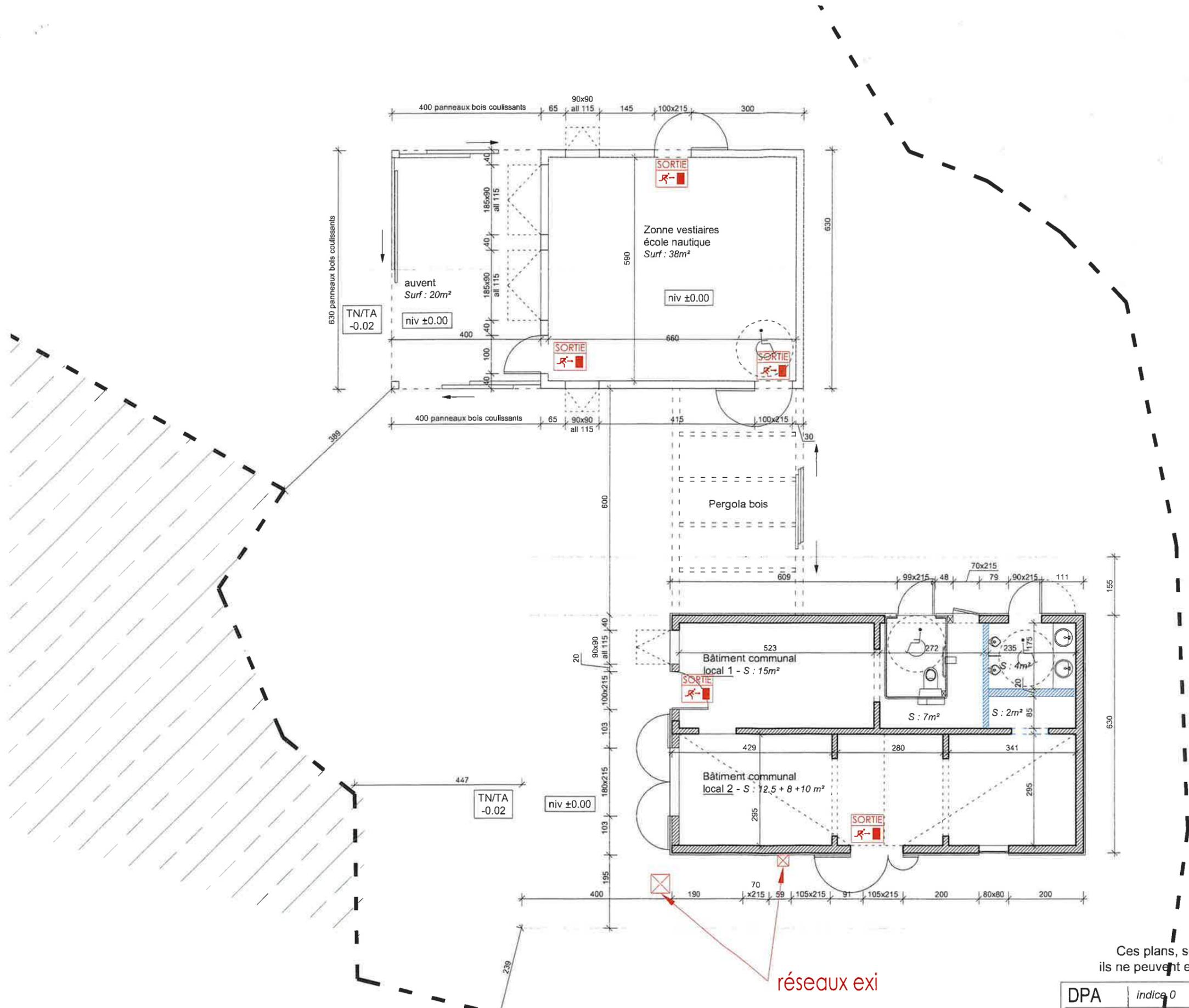



ATELIERS ARCHITECTURE DUPONT
 n°5 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 7111Z

réseaux exi

Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 51	PLAN DE NIVEAU - PMR	
1/100		



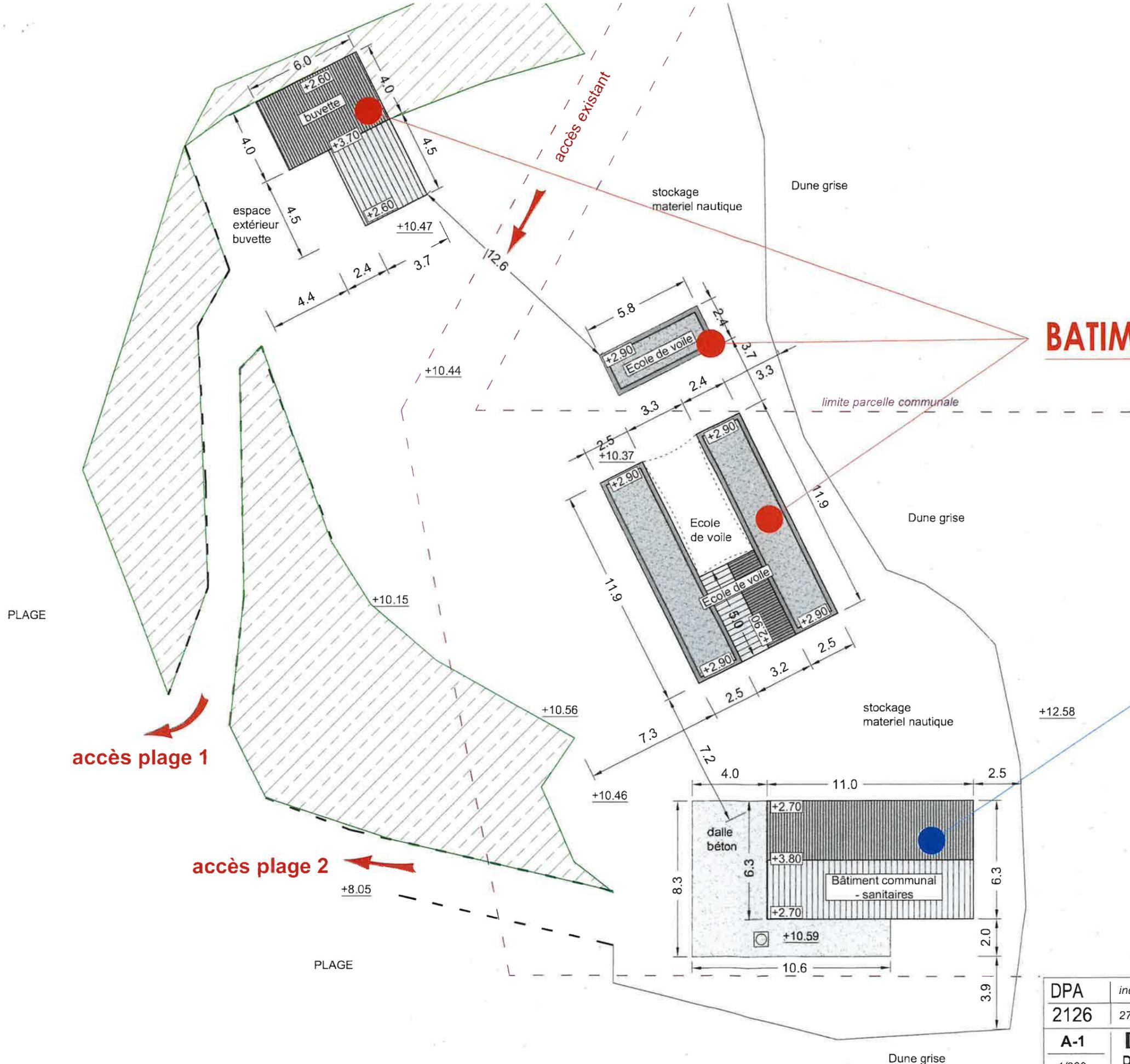
ATELIER ARCHITECTURE DUPONT
 n°5 rue du Temple
 17310 St-Pierre d'Oléron
 tel : 06 07 02 31 27
 architecture.dupont@gmail.com
 SIRET 891 640 146 00017 - APE 71112

Ces plans, sont destinés a des fins administratives, ils ne peuvent en aucun cas servir de plan d'exécution **PROJET**

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
PA 52	PLAN DE NIVEAU - SSI	
1/100		



PLAN MASSE EXISTANT



BATIMENTS DEMOLIS

**BATIMENT CONSERVÉ
RÉNOVÉ**

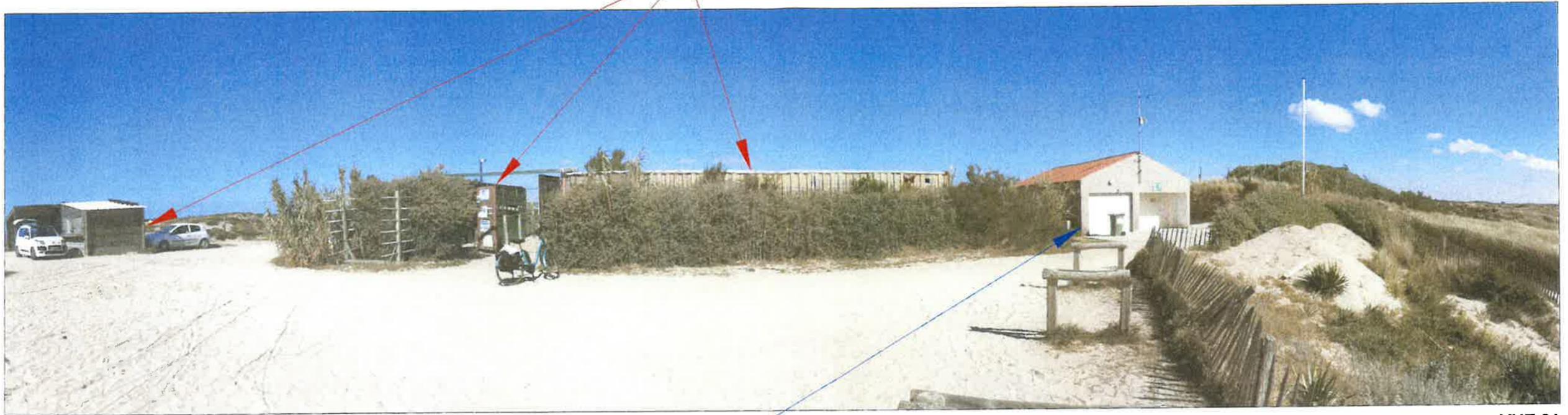
Plans réalisés sur la base de documents transmis par le maître d'ouvrage

EXISTANT

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
A-1	DEMOLITION	
1/200	PLAN DE L'ETAT ACTUEL DU TERRAIN	



BATIMENTS DEMOLIS



VUE 01

BATIMENT CONSERVÉ RÉNOVÉ



VUE 02



VUE 03

DPA	indice 0	M O : Mairie de Saint-Denis d'Oléron
2126	27.10.22	Aménagement site des Seulières Nord
A-2	PHOTOS 	